Berne, le 4 août 2017

**Réponse de la Suisse à la demande du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme du 29** [**juin**](https://browse.dict.cc/franzoesisch-deutsch/juin.html) **2017 concernant la Résolution du Conseil des droits de l’homme A/HRC/32/14 sur la Protection des droits de l’homme des migrants : le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

La Suisse remercie le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme pour la préparation d’un rapport sur « le recueil de principes, de bonnes pratiques et de politiques relatifs à des migrations sûres, ordonnées et régulières ». Les présentes exemples sont pas exhaustifs mais représentes des bonnes pratiques significatifs et des politiques relatifs à des migrations sûres, ordonnées et régulières.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**1. Les droits de l’homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, ainsi que l’inclusion et la cohésion sociale et la lutte contre toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l’intolérance**

La Suisse s’engage que *« la protection des droits de l’homme pour tous les migrants »*, indépendamment de leur statut, doit être au cœur de la gouvernance internationale en matière de migration. Elle est consciente qu’il est de sa responsabilité de trouver des solutions adéquates sur le court et le long terme. Tout effort visant à expliciter les droits de l’homme pour les migrants constitue en ce sens un travail de fond essentiel. Avec le pacte global sur les migrations, nous avons aujourd’hui une opportunité unique de constituer le cadre futur de la coopération internationale en matière de migration, un cadre qui doit être basé sur le respect et la promotion des droits de l’homme et qui se doit, en ligne avec l’agenda 2030, de ne laisser personne de côté. Pour cette raison, la Suisse s’est toujours engagée et s’engagera à l’avenir au niveau multilatéral dans les forums relatifs à la migration : le Forum Mondial pour les Migrations et le Développement (FMMD) ; les Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement dans le cadre des Nations Unies ; l’agenda de développement 2030 et plus récemment la réunion de haut niveau des Nations Unies sur les mouvements massifs de réfugiés et de migrants et le développement subséquent du pacte global sur les migration. Cet engagement s’est accru suite à l’UNHLD de 2013 : en effet pendant longtemps au niveau international la discussion au sujet des droits de l’homme des migrants était enlisée et caractérisée par une forte disparité Nord-Sud, une disparité telle que même les propositions concrètes sur ce thème élaborées dans le cadre de l’Initiative de Berne ainsi que dans le rapport de la Global Commission on International Migration, n’avaient pas réussi à rassembler les positions dans un dialogue constructif. Suite aux 6 années de discussions informelles dans le cadre du GFMD et aux préparations de l’UNHLD 2013, auxquelles la Suisse a fortement contribué, il a été possible d’aborder ce sujet de manière plus constructive. C’est ainsi que la Suisse a pu accroître son engagement. Désormais elle soutient différents projets du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme sur les questions de migration ainsi que du Rapporteur spécial pour les droits de l’homme des migrants, François Crépeau en insistant sur l’importance du dialogue afin d’identifier de solutions pragmatiques visant à mieux protéger les droits de l’homme des migrants. Une approche globale, cohérente et coopérative est toutefois nécessaire également au niveau global.

Au niveau bilatéral et régional, les instruments de politique migratoire que la Suisse a mis en place, tels que les partenariats migratoires ou les programmes de protection dans la région, intègrent des programmes et/ou projets de protection des droits des migrants. La Suisse s’engage en outre à soutenir ou développer des espaces de dialogues permettant d’aborder la migration d’un point de vue holistique qui prenne en compte les droits de l’homme, comme par exemple au sein de processus de consultation régionaux (IGC ; ECOWAS ; IGAD). Le programme global migration et développement (GPMD) de la Direction du développement et de la coopération (DDC) s’engage en outre dans différentes régions du monde (Asie du Sud Est, Afrique de l’Ouest, Moyen Orient) dans le domaine du travail décent avec des programmes visant à soutenir les gouvernements et la société civile à créer et implémenter des politiques afin de mieux protéger les migrants pour une meilleure contribution au développement. En plus, la Suisse a lancé des programmes de protection des migrants sur place. Ces programmes font partie du concept "Protection in the Region" (PiR) adopté en 2007 par le plénum du groupe de travail interdépartemental Migration. L’engagement de la Suisse à travers cet outil de politique extérieure doit contribuer à trouver une aide efficace et rapide en faveur des réfugiés dans leurs régions de provenance. Il s’agit dès lors de soutenir les pays de premier accueil afin qu’ils garantissent à ces personnes la protection nécessaire.

Concernant *« l’inclusion social et cohésion »* la Suisse accorde beaucoup d’importance à la thématique de l’accès des migrants aux soins de santé. En Suisse, notre programme national Migration et santé vise à améliorer la situation sanitaire des migrants, indépendamment de leur statut migratoire. La promotion de soins de qualité pour les patients indépendamment de leur origine et la facilitation de l'accès des migrants aux services de soins de santé sont des priorités essentielles de ce programme. Un autre élément est la plate-forme en ligne développée pour soutenir les compétences interculturelles des professionnels de la santé. La mise en place d'un service d'interprétation téléphonique dans 50 langues facilitant l'accès des migrants aux services de santé représente une autre contribution de ce programme. Le Gouvernement suisse vient d'intégrer définitivement ces mesures dans les structures de notre système de santé. Il est dès lors primordial de mieux tenir compte des besoins en santé des migrants, et ceci, dans nos politiques et dans nos systèmes de santé nationaux.

Concernant la *« discrimination envers les migrants »* la Suisse note avec inquiétude que la migration est souvent exploitée par des formations populistes à des fins de politique intérieure, qui entretiennent un climat hostile à l’égard de l’autre en raison de sa provenance, de sa religion ou encore de sa couleur de peau. Il y est également admis que les violations des droits fondamentaux des migrants relèvent pour la plupart de pratiques discriminatoires, xénophobes et racistes. L’information, la sensibilisation et la formation dans tous les domaines de vie susceptibles d’être particulièrement touchés par la discrimination envers les migrants est un élément fondamental de la stratégie de lutte contre la discrimination de la Suisse. Concrètement, les cadres et le personnel des administrations, écoles, hôpitaux, polices etc. doivent être rendus attentifs et posséder les outils nécessaires afin de savoir comment déceler des cas de discrimination raciale, d’en identifier les mécanismes, et d’adopter une réaction adéquate. Les mesures de formation et de sensibilisation dans les écoles et auprès des jeunes sont également au cœur de la stratégie suisse. C’est dans les écoles que les enfants et adolescents développent et exercent leur comportement social. Les plans d’études au niveau de l’école obligatoire incluent des objectifs en rapport avec la non-discrimination et l’acceptation de la diversité notamment.

Le Conseil fédéral a pris plusieurs mesures afin que les instruments de lutte contre la discrimination raciale soient mieux connus et utilisés : par exemple des centres de consultation pour les victimes de discrimination (les programmes d’intégration des cantons (PIC) ont notamment pour objectif la mise à disposition de telles offres de consultation) où aussi des cours. Le Service de lutte contre le racisme (SLR), par exemple, publie depuis 2009 un « Guide juridique discrimination raciale » qui présente les moyens d'agir en justice contre une discrimination raciale. Le guide a été actualisé en 2017. Le SLR organise des cours de formation continue basés sur ce guide, à l'intention d'institutions et de personnes souhaitant approfondir leurs connaissances en s'appuyant sur la pratique. En particulier, un colloque sera organisé en octobre 2017 avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) qui traitera du droit dans le domaine de la discrimination raciale et permettra de présenter le guide aux praticiens du droit. En outre, dans le but de favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base du respect et de la tolérance mutuels, la Suisse a mis en place une politique d’intégration des étrangers avec un accent sur la protection contre la discrimination. Cette politique repose sur un engagement important de la société civile et des autorités au niveau local partant du principe que les actions de sensibilisation et de lutte contre la discrimination raciale les plus efficaces sont celles qui sont proches du quotidien des gens. En général, les mesures prises pour garantir une action policière non discriminatoire suivent trois axes principaux: 1) Formation: des modules sur les droits humains et la discrimination raciale sont inclus dans la formation professionnelle de base. Un support de cours sur les droits humains et l’éthique professionnelle est publié depuis 2012. Il a été élaboré notamment avec le concours du CSDH. Les cantons doivent aussi s’assurer que ces questions sont approfondies après la formation de base. Depuis plusieurs années, le SLR offre aux écoles et aux corps de police cantonaux une aide à la conception et à la réalisation d’actions de formation continue. 2) Supervision: les pratiques en matière de contrôles et d’arrestations sont régulièrement supervisées (lutte contre le profilage racial). 3) Plainte: des mécanismes de plainte efficaces en cas d’agression raciste de la part d’un fonctionnaire de police ont été mis en place. A cela s’ajoute que certains cantons recrutent du personnel d’origine étrangère afin de favoriser l’acceptation de la police par la population et de réduire le potentiel de conflits.

**2. La lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de crises d’origine humaine, par la protection et l’assistance, l’élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits**

Concernant *les catastrophes naturelles et les conséquences du changement climatique* qui sont à l’origine des migrations, il est essentiel d’améliorer la prévention et la préparation en s’attaquant aux facteurs de migration et en réduisant les risques de déplacements dans les pays d’origine. L’initiative Nansen, un processus étatique placé sous la direction de la Suisse et de la Norvège, a permis d’identifier un certain nombre de mesures que les États peuvent entreprendre pour réduire le risque de déplacements induits par des catastrophes naturelles et renforcer la résilience, par exemple à travers une assistance et une protection humanitaires rapides et adaptées, des efforts renforcés pour réduire les risques de catastrophe, davantage d’activités d’adaptation aux changements climatiques et de réduction de leurs effets néfastes, ainsi que par la réalisation de projets de développement durables. Un aspect important à prendre en compte pour réduire les risques de déplacements est la mise en œuvre des cadres, politiques et engagements existants, notamment le cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe adopté à Sendai, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'accord de Paris, l’Agenda 2030 pour le développement durable et l’Agenda pour l’Humanité. Il importe également de renforcer les législations et politiques nationales sur les déplacements internes et de s’assurer qu'elles prévoient des mesures de protection et d'assistance pour les personnes déplacées dans leur propre pays en raison d’une catastrophe. Il est aussi nécessaire de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées de force dans leur pays d'origine, leur pays d’accueil ou dans un pays tiers. Cependant, il existe très peu d’informations sur les personnes toujours déplacées une ou plusieurs années après une catastrophe naturelle. Il est donc fondamental d’améliorer l'information et les données probantes disponibles afin de trouver une réponse adéquate à un phénomène que nous ne parvenons toujours pas à saisir dans toute sa complexité. Cette réponse devrait également prévoir des mesures d’intégration telle que le renforcement de la résilience et l'aide au relèvement/à la reconstruction à tous les niveaux, qui seraient inscrites dans les plans de développement. La Suisse n’a pas seulement défini l’objectif de faciliter la migration de façon ordonnée, sûre et régulière. Elle a aussi engagé à éliminer la pauvreté et la faim, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d’égalité. C’est pourquoi la Suisse a lancé, avec l’Overseas Development Institute, une série d’analyses politiques pour mieux comprendre la relation entre la migration et les aspects clés du développement durable. Grâce à un programme mis en œuvre avec des partenaires locaux au Sri Lanka, nous assurons non seulement une information globale avant le départ, mais également une éducation financière aux migrants et à leurs familles. Ils sont ainsi aptes à gérer durablement les revenus gagnés à l’étranger et à assurer ainsi une base financière saine en vue de leur retour, et de réduire par la suite la nécessité d’une nouvelle émigration.

Les conflits armés et les autres situations de violence sont l’un desprincipaux facteurs de migration forcée, raison pour laquelle nous devons redoubler d’efforts dans la *prévention des conflits*. Des violations de droits de l’homme sont souvent le signe d’une escalade de la violence. Encore faut-il que ce signal soit perçu et qu’une réaction intervienne suffisamment tôt. Il faut donc poursuivre énergiquement les initiatives telles que le Human Rights Up Front Action Plan ou l’appel du 13 juin 2016, que la Suisse a lancé avec 70 autres États en faveur d’une coopération plus étroite entre le Conseil des droits de l’homme et le Conseil de sécurité. La Suisse et le CICR ont lancé une initiative pour améliorer le respect du droit international humanitaire, dans le but de créer une plateforme permettant de discuter des défis dans ce domaine. Entre autre, la Suisse contribue par exemple à la diffusion du droit international humanitaire auprès des groupes armés non étatiques, qui participent souvent dans une mesure importante aux conflits armés. Il est vital d’utiliser tout l’éventail d’instruments permettant de lancer des initiatives de médiation, de facilitation et de promotion de la paix à différents niveaux, dans l’objectif de réaliser une paix durable. La facilitation et la médiation font partie de la longue tradition de la Suisse en matière de bons offices. Nous sommes actuellement impliqués dans une vingtaine de processus de médiation et apportons également notre aide à l’Unité de soutien à la médiation de l’ONU.

**3. La coopération internationale et la gouvernance des migrations aux frontières et en transit, les entrées, y concernant les retours, les réadmissions, l’intégration et la réintégration**

Au niveau national, la Suisse a mis en place une approche gouvernementale intégrée qui repose sur une structure de coopération entre les offices de l’administration fédérale concernés par la migration parmi lesquels le Département fédéral de justice et police (DFJP, avec le Secrétariat d’Etat aux migrations, SEM, et l'Office fédéral de la police, FEDPOL), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE, avec la Direction politique, DP, et la Direction du développement et de la coopération, DDC, et la Direction du droit international publique, DDIP) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR, avec le Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO). La coopération interdépartementale ainsi instituée permet de mettre en œuvre de manière effective la politique migratoire extérieure de la Suisse, de garantir la cohérence de cette politique par rapport, entre autres, à la politique des droits de l’homme et d’assurer un équilibre entre les intérêts provenant des différents mandats, priorités et objectifs des offices concernés. Cette approche permet en outre de développer une analyse multi-facette et compréhensive de différentes thématiques en lien avec la migration, d’assurer la coopération des acteurs humanitaires, des acteurs du développement, de la migration et des acteurs travaillant pour la construction de la paix. Finalement, elle rend possible la concrétisation de projets, de mesures et de dialogues politiques. Ainsi par exemple, la Suisse soutient de nombreux projets pour la protection des droits des migrants dans le contexte des différents instruments de politique migratoire extérieure, tels que les programmes de protection dans la région, les partenariats migratoires ou les programmes migration et développement ou encore dans le contexte de stratégies, telles que la stratégie suisse pour l’Afrique du Nord. La Suisse a aussi créé des partenariats migratoires afin de trouver des solutions constructives aux défis de la migration et d’en exploiter les opportunités. Par ces partenariats, elle s'efforce aujourd'hui d’appréhender la migration dans sa globalité et de prendre en compte les intérêts helvétiques, ceux du pays partenaire et ceux des migrants. Ces partenariats offrent la possibilité de trouver des solutions constructives aux défis de la migration, d'en exploiter les opportunités et de tirer parti des synergies entre les acteurs de la politique migratoire.

Concernant la question des frontières et du transit la Suisse s’engage également au niveau régional et bilatéral. Par exemple, au Liban, la Suisse soutient un projet qui encourage une approche fondée sur les droits fondamentaux pour gérer l’arrivée, le séjour et le départ des migrants et des réfugiés. Le projet du CIDPM (Centre international pour le développement des politiques migratoires) propose des ateliers de formation, met à disposition des petits équipements, organise des visites d’étude vers des pays européens et aide à élaborer des procédures opérationnelles standard pour gérer l’arrivée, le séjour et le départ des migrants et des réfugiés. Ce projet s’inscrit dans le cadre d'un projet existant soutenu par l’UE et portant sur la gestion intégrée des frontières du Liban. La Suisse s’emploie à protéger les droits des migrants et des réfugiés dans les pays de transit ou d’arrivée ainsi qu’aux frontières. Le soutien de la Suisse est d'autant plus pertinent qu’elle soutient déjà un projet similaire en Tunisie. Le projet vise la mise en œuvre des procédures opérationnelles standard (POS) définies par le HCR, en concertation avec l’OIM, afin d’instaurer un mécanisme de protection et d’anticipation axé sur la protection et l’accueil des personnes sauvées en mer, auquel participeraient tous les acteurs nationaux et internationaux concernés. En outre, la Suisse soutient aussi un projet Carnegie sur les « éléments déclencheurs » du retour, qui évalue les besoins et les demandes des populations réfugiées dans les pays voisins de la Syrie et identifie les conditions permettant un retour réussi. L’objectif stratégique de ce projet est de renseigner la Jordanie et les décideurs internationaux sur les liens entre les éléments déclencheurs du retour et un éventuel règlement politique de la crise syrienne.

**4. Le développement durable et la migration, notamment la valorisation des contributions des migrants et garantissant les transferts d’avantages acquis**

La Suisse s’engage à développer le potentiel de *la migration pour le développement*. Elle mène au dialogue international à l’échelle mondiale et gère des projets concrets, susceptibles d’influencer la politique internationale, régionale et nationale*.* Les priorités et les activités de la Suisse s’orientent à créer de conditions politiques, juridiques et sociales permettant d’optimiser les expériences des migrants. Pour cela, la Suisse coopère avec les autorités nationales et locales dans les pays de provenance, et élabore avec celles-ci des stratégies et des plans d’action visant à soutenir la diaspora en tant qu’acteur du développement. En outre la Suisse renforce les capacités organisationnelles des membres d’organisations de migrants afin que celles-ci puissent concrétiser leurs idées et concepts.

Le nombre croissant de nouvelles initiatives visant à intégrer les organisations de la diaspora ne doit pas faire oublier la nécessité d’une collaboration et d’une coordination plus efficaces, ni le besoin de concepts plus durables. Nombre de pays de provenance ont commencé à tenir compte de la diaspora dans leur planification de développement, leurs stratégies et leurs plans d’action. D’autres, par contre, ne réunissent pas encore les conditions nécessaires à l’utilisation du potentiel des membres de leur diaspora au profit du développement. La collaboration étroite des acteurs conscients de ce potentiel ouvre de nouveaux horizons au développement dans les pays de provenance. Par ailleurs, nous encourageons une approche multipartite qui met l'accent sur la participation de la société civile. Nous soutenons la Plateforme de la société civile suisse sur la migration et le développement, qui coordonne et renforce la participation des acteurs de la société civile suisse au dialogue politique et aux discussions sur la migration et le développement, au niveau national et international. Cette plateforme contribue à l’élaboration de politiques migratoires cohérentes qui favorisent le développement social et économique.

La Suisse *considère également que les transferts de fonds effectués par les migrants contribuent à financer le développement durable.* Nous estimons que le caractère privé de ces fonds n’exclut pas de réfléchir aux mécanismes permettant d’améliorer, grâce à des mesures d’incitation par exemple, l’impact tangible et potentiel des transferts de fonds sur le développement social, économique et environnemental. Diminuer les frais de transfert et en augmenter la transparence permettrait d’accroître les envois de fonds, ce qui aurait un effet positif sur le développement. L’impact positif des transferts de fonds peut encore être optimisé grâce à la mise en place de modalités favorisant de cette pratique. Obligations-diaspora, microcrédit, financement participatif, subventions de contrepartie et modèles start-up sont considérés comme des instruments aptes à accroître le potentiel de développement des transferts de fonds. Les mécanismes consistant à diminuer les frais de transfert et à instaurer des conditions-cadres favorables supposent une réflexion sur les modes d’inclusion et d’alphabétisation financières, c’est-à-dire l’accès aux services financiers et les connaissances requises à cette fin. Pour de nombreuses personnes, l’encaissement des fonds transférés est leur seule interaction avec le secteur financier formel. On peut dès lors considérer les transferts de fonds comme un dispositif susceptible d’accroître l’inclusion et l’alphabétisation financières. Un projet de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) cofinancé par la Suisse a pour objectif de mettre en œuvre ce dispositif en soutenant l’éducation financière des destinataires des fonds transférés, en Arménie et dans d’autres pays en transition. Compte tenu de l’impact avéré des transferts de fonds sur le développement, il est impératif de considérer les fonds envoyés par les migrants comme un moyen de financer le développement durable. Avec le gouvernement du Ghana, la Suisse a récemment aussi lancé un mécanisme de soutien dans le domaine du transfert d’argent. Ce mécanisme apportera une aide financière aux entreprises qui développent des produits et services novateurs à un coût relativement bas. L’objectif est d’améliorer l’impact des paiements de transfert sur la croissance économique *et la réduction de la pauvreté.* Parallèlement, il est important de souligner le caractère privé de ces transferts et le fait que l’engagement des migrants en faveur du développement repose sur une décision individuelle et volontaire. Il convient également de préciser que les transferts de fonds ne se substituent pas à l’APD mais sont une source financière complémentaire pour le développement durable. La Suisse encourage aussi d’autres projets (par exemple en Bosnie et Herzégovine) destinés à mobiliser le capital humain et financier des membres de la diaspora en faveur du développement de leur pays (comme investisseurs, fournisseurs de savoir-faire et réseauteurs) pour qu’ils contribuent à la croissance économique, à l’emploi et au revenu.

**5. L’identifications, la protection et l’assistance dans le contexte du trafic de migrants, la traite des êtres humains et les formes contemporaines d’esclavages**

La traite des personnes est un crime et une grave violation des droits de l’homme. La Suisse s’est fixé l’objectif d’apporter, au niveau international, une contribution significative, visible et concrète tant à la prévention de ce phénomène qu’à la protection des victimes. En tant que pays de destination et de transit de la traite des êtres humains, la Suisse est également concernée par la traite.

La Suisse participe activement aux mécanismes multilatéraux et réalise un important travail de développement de politiques et de standards internationaux contre la traite, par exemple dans le cadre de l’ONU et de l’Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Lors de la conférence des États parties à la convention de Palerme, la Suisse s'est engagée en faveur d’une initiative politique qui vise à clarifier la définition de la traite des êtres humains dans le protocole qui s’y rapporte. C’est dans cette optique que la législation des États parties et leur pratique en matière d’application de la convention de Palerme ont été soumises à un examen et que des recommandations ont été formulées sous la forme de documents de travail (issue papers) et de directives (guidelines). Par ailleurs, la Suisse a soutenu un projet mené par le secrétariat de l’ONUDC sur un document de travail établissant les éléments fondamentaux à prendre en compte dans la définition et l’incrimination du trafic illicite de migrants, comme l’exige le Protocole relatif au trafic illicite de migrants (« avantages financiers »). Ce document renseigne sur les processus intergouvernementaux ainsi que sur les politiques menées au niveau national et international et constitue un outil d’assistance technique, notamment en ce qui concerne le soutien législatif et le jugement des affaires. Aux côtés de l’OSCE et d’autres États partageant les mêmes vues, la Suisse a œuvré pour renforcer la protection des employés de maison travaillant dans des ménages de diplomates et exposés à des risques d’exploitation. La Suisse a adopté son deuxième plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN). Sur la base du rapport d’évaluation du groupe d’experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que des recommandations qui y sont formulées, les unités et organisations regroupées au sein du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) ont élaboré un nouveau plan d’action pour la période 2017-2020. Réuni à diverses reprises, le groupe spécialisé a commencé par identifier les besoins concrets, puis défini 28 mesures visant à améliorer la lutte contre la traite des êtres humains. La deuxième mouture du plan d’action suisse a été approuvée en septembre 2016 par le DFJP, puis adoptée le 30 novembre 2016 par l’organe de pilotage du SCOTT. En collaboration avec le secrétariat général d’INTERPOL (IPSG) et la police cantonale tessinoise, la Suisse a organisé avec succès, du 19 au 21 octobre 2016, la quatrième Conférence mondiale INTERPOL sur la traite des êtres humains. Cette conférence de trois jours a vu la participation de 200 experts, venus de plus d’une cinquantaine de pays. Si les participants étaient pour la plupart des représentants des autorités de poursuite pénale des pays membres d’INTERPOL, certaines organisations internationales et ONG ainsi que le secteur privé étaient également bien représentés par l’intermédiaire de leurs propres experts. La Suisse s’investit en faveur d'une meilleure coopération des autorités suisses avec les acteurs des pays de provenance des victimes et soutient de nombreux programmes pour combattre la traite Par exemple, la Suisse a participé à la création d'un projet de l'OIM qui vise à renforcer la coopération transnationale pour la lutte contre la traite des êtres humains en encourageant les échanges entre experts (nationaux et internationaux) au sujet des (bonnes) pratiques, de manière à prévenir et combattre ce phénomène plus efficacement, et donc à mieux protéger les victimes potentielles. Ce projet prévoit l’organisation de deux tables rondes internationales consacrées aux défis actuels en matière de traite des êtres humains en Suisse et aux moyens d’affronter ces défis, en renforçant l’application des bonnes pratiques, des normes et des politiques internationales. La Suisse soutient un autre projet pilote (120’000 francs, décembre 2015 – mars 2017) élaboré par le bureau de l’OIM à Budapest pour éviter qu’à leur retour les victimes hongroises en provenance de plusieurs pays européens ne fassent à nouveau l’objet de trafic. Le projet consiste à leur fournir un programme de soutien innovant et exhaustif adapté à leurs besoins individuels. Il prévoit une phase de transition dans un centre d’accueil, le temps que la situation des victimes de retour dans leur pays se soit stabilisée. Ce projet pilote s’appuie sur l’expérience pratique acquise ces dernières décennies par l’OIM et ses partenaires en matière d’assistance aux victimes hongroise de la traite. Les professionnels locaux assurant des services d’aide pourront également bénéficier de ce projet.

Au printemps 2017, une conférence internationale a été organisée à Berne dans le but de renforcer les mécanismes de protection des victimes dans les mouvements migratoires mixtes et le système d’asile. La rapporteuse spéciale de l’ONU sur la traite des êtres humains ainsi que divers experts venus de Suisse et d’ailleurs y ont participé.

**6. Le travail décent, la mobilité de la main-d’œuvre, la reconnaissance des compétences e des qualifications et d’autres mesures pertinentes, ainsi que garantissant les voies de migration régulières**

L’objectif prioritaire de la Suisse consiste aussi à améliorer la protection des travailleurs migrants. Elle s’emploie par ailleurs à rendre la migration du travail plus profitable aux travailleurs migrants et à leur famille, pour que les flux migratoires contribuent aussi au développement des pays de provenance. La Suisse s’engage non seulement à faciliter l‘accès à la justice et aux services pour les migrants et leurs proches dans les pays de provenance, mais aussi à préparer à la migration temporaire, aider à la réintégration dans le pays de provenance. Une meilleure protection des travailleurs migrants lors du processus de recrutement (placement et location de services). Important c’est non seulement de faire respecter les normes de travail de l’Agenda pour le travail décent de l’OIT et aider les Etats à appliquer les bases juridiques correspondantes, mais aussi de renforcer le dialogue politique entre les pays de provenance et de destination. La Suisse est particulièrement active dans les régions où la migration de travail constitue un facteur économique et social déterminant, par exemple en Asie du Sud et du Sud-Est, en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Par exemple nous appuyons un programme un Tunisie que prévoit une continuité du service de la « Maison du Droit et des Migrations » à Tunis comme lieu de référence, d'accueil, d'orientation et d'assistance individualisée aux migrants, avec une expansion géographique à Sfax. Comme complément, le projet développera des partenariats avec le secteur public avec un renforcement de capacité de celui-ci et favorisera l'élaboration, de manière conjointe, d'outil d'accompagnement au profit des migrants vulnérables. Dans un autre projet la Suisse supporte le travail décent pour les migrants au Moyen-Orient. L’objectif est d’améliorer les cadres juridiques et leur mise en œuvre en faveur de conditions de travail décentes pour les migrants. L'approche combine le soutien opérationnel aux migrants, le renforcement des capacités des acteurs nationaux et de la société civile avec les efforts de dialogue politique régional et mondial.

Au niveau d'éducation la Suisse a lancé un projet pilote «Skills for Life». L’objectif est de transmettre des compétences professionnelles à des réfugiés et aux habitants de Kakuma, afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Au cours de la première phase de ce projet, lancé en 2013, plus de 580 jeunes ont suivi une formation. Le projet est entré dans sa deuxième phase en été 2016. En travaillant avec des différents acteurs, la Suisse appuie des initiatives pour assurer un recrutement juste et éthique. Les migrants et leurs familles seront mieux protégés et pourront mieux contribuer au développement de leurs pays d'origine et de destination.